

Extrait du SNUipp-FSU des Landes.

<http://40.snuipp.fr>

CAPD du 23 janvier : Validation des barèmes pour les permutations 2018

- Commissions paritaires - CAPD -

Date de mise en ligne : mercredi 24 janvier 2018

Description :

Mardi 23/01 s'est tenue la CAPD validant les barèmes des demandes de permutations ainsi que l'attribution des bonifications au titre du handicap.



SNUipp-FSU des Landes.

Au total, 151 demandes de mutations ont été prises en compte, 5 annulations et 4 personnes qui n'ont pas encore envoyé les documents nécessaires à la validation (dernier délai le 31 janvier 2018 au plus tard).

2 dossiers reçus hors délai ont été acceptés avec bienveillance compte tenu des situations de chacun.

En ce qui concerne les demandes de bonifications au titre du handicap : il y a eu 8 demandes ; 2 demandes ont reçu un avis favorable pour les 800 points (avis du médecin) et 2 autres obtiennent 100 points (RQTH individuelle).

Nous vous invitons à nous contacter pour de plus amples informations vous concernant au 05.58.933.933. ou par mail à l'adresse suivante snu40@snuipp.fr.

Les questions diverses portaient sur les sujets suivants :

- ▶ modification des rythmes scolaires : 5 demandes formelles de dérogation pour le moment (avis des collectivités territoriales et des conseils d'école). Les représentants du SNUipp-FSU ont demandé les critères pouvant conduire à un refus pour cette demande : - pas d'accord avec le conseil d'école ; - transports ; - impact sur le PEDT inter-communal ; - s'il n'y a pas d'accueil péri-scolaire le mercredi matin ; - avis de l'IEN (sur la pertinence du caractère éducatif) ; - contexte dans lequel se situe l'école (toutes les écoles d'un RPI doivent avoir le même rythme). Toutes les demandes déposées avant le 28 février seront examinées au mois de mars par le DASEN.
- ▶ rendez-vous de carrière 2018 : 30 personnes ont renoncé à un rendez-vous de carrière car ils avaient été inspectés l'an passé. Tous ceux qui sont éligibles ont été prévenus sur I-prof mais aussi par mail. 134 rendez-vous ont été menés jusqu'à présent.
- ▶ tous les ordres de missions pour les animations pédagogiques ont été envoyés
- ▶ les frais de déplacements 2017, en retard et enregistrés dans DT-CHORUS sont en cours de traitement
- ▶ élèves en situation de handicap non accompagnés : il ne reste que 2 élèves non accompagnés. Les recrutements sont en cours.
- ▶ remplacement des AESH : une réflexion est lancée sur ce sujet.
- ▶ plan de formation des EVS-ASH et AESH : des heures de formation sur le rôle et le positionnement des AESH et sur les dys poursuivront les heures déjà effectuées cette année.
- ▶ 37 (sur 114) EVS non renouvelés ont été ré-embauchés en AESH
- ▶ composition de la CAPD pour la classe exceptionnelle : en attente de la confirmation des textes réglementaires